

A propos d'une Carte murale des Régions naturelles
en couleurs et au deux cent cinquante millième

Les Régions naturelles de la Belgique

Dimensions

1 m. 30 $\times$ 1 m.



Prix :

Sur papier 10 fr.

Montée 35 fr.

Maison d'Éditions

Ad. WESMAEL-CHARLIER

(SOC. AN.)

Rue de Fer, 81, Namur

A propos d'une Carte murale des Régions naturelles
en couleurs et au deux cent cinquante millième

Les Régions naturelles de la Belgique

Dimensions :
1 m.130 × 1 m.



Prix :

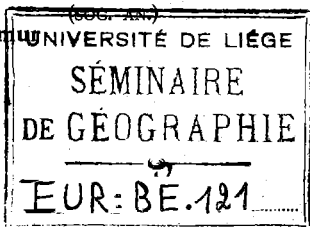
Sur papier 10 fr.
Montée 35 fr.

19 MARS 1998

Maison d'Éditions

Ad. WESMAEL-CHARLIER

Rue de Fer, 81, Namur



**Brochure offerte par l'Auteur
et par l'Éditeur.**

La *Maison d'Éditions Ad. Wesmael-Charlier* offre à titre gracieux à Messieurs les Professeurs un exemplaire des ouvrages de Géographie qu'ils désireraient examiner en vue d'adoption pour leurs classes.

Les Régions naturelles

Les études géographiques ont, parmi leurs buts principaux, celui de décrire et d'expliquer l'aspect géographique des diverses contrées de notre globe.

Les divisions politiques de la surface terrestre sont ordinairement des divisions très peu géographiques, en ce sens qu'elles partagent souvent entre deux ou plusieurs États voisins une région qui de part et d'autre de la frontière politique se présente avec les mêmes caractères géographiques; en ce sens aussi que, dans chaque État, les divisions politiques et administratives (provinces, départements, etc.) sont formées de morceaux de contrées d'aspects géographiques tout différents. Ainsi, le territoire belge comprend une partie seulement de la Flandre, alors qu'une autre partie est en France et une troisième en Hollande; ainsi la province de Liège est composée d'un peu de Hesbaye, d'un peu de Condroz, d'un peu d'Ardenne et de tout le pays de Herve, et l'on ne pourrait décrire l'aspect géographique

général de cette province, car cet aspect est différent et varié suivant que l'on envisage les environs de Wareme, de Modave, de Stavelot ou de Battice.

Par contre, si l'on part de divisions vraiment géographiques basées sur l'identité de sol, de climat, d'altitude et d'occupations humaines, pour ne citer que les caractères principaux, on peut décrire et expliquer soit tout un continent, soit tout un État, en montrant et en étudiant séparément les diverses régions naturelles qui les composent, en faisant connaître l'aspect géographique de ces entités, grandes ou petites, dont chacune forme un tout géographiquement homogène. Et nous approuvons sans réserves le Ministre des Sciences et des Arts quand, dans le programme-type de l'enseignement primaire, il relègue au second rang — il supprime presque — l'étude géographique de notre pays par provinces et quand il instaure¹ l'étude géographique détaillée de la Belgique sur la base unique des *Régions naturelles*. Ce programme dit, en effet : « Les études régionales, constituant le domaine propre de cet enseignement, seront faites en elles-mêmes, sans prendre pour base les divisions admi-

¹ Une brochure publiée par l'Administration centrale de l'Enseignement primaire (*Étude régionale de la Belgique*), proposait, dès 1911, un plan d'étude de la Belgique par Régions naturelles; elle contient une carte des Régions naturelles.

nistratives qui ne correspondent à aucune donnée sérieuse en géographie¹; » et il décide que l'étude des Régions naturelles formera la partie la plus importante de la géographie de la Belgique. Il est regrettable de ne pas trouver, du moins d'une façon aussi nette et aussi catégorique, cette même décision dans le programme-type des écoles moyennes publié un an environ après celui des écoles primaires.

Mais si, sur ce principe : « l'étude géographique détaillée d'un pays doit se faire par Régions naturelles, » tous les géographes sont bien d'accord, on trouve encore quelques divergences quand il s'agit de définir ce qu'est une région naturelle.

D'aucuns prétendent que l'on doit donner ce nom aux grandes divisions d'un pays basées sur certains caractères exclusivement physiques et plus particulièrement sur la nature du sol; c'est ainsi que l'on aurait en Belgique, par exemple, les régions naturelles poldérienne,

¹ *Règlement-type et programme-type des Écoles primaires*, édition, Wesmael-Charlier, p. 47. — Il sera sans doute intéressant de rappeler que les manuels de la collection Roland et Duchesne furent parmi les premiers, si pas les premiers, à donner la géographie de la Belgique par Régions naturelles, et les tout premiers à supprimer la géographie de Belgique par provinces (*Atlas-Manuel*, 30 cartes, édition 1924) ou à la réduire à un minimum (*Géographie de la Belgique*, 3^e partie et tome II); et à présenter une étude géographique des grandes régions naturelles de l'Europe (*Cours de géographie*, 1^{re} partie).

sablonneuse, limoneuse, calcareuse, schisteuse et marneuse. Cette division n'est pas une division en régions naturelles, mais en zones agricoles; elle est basée en effet sur la nature de la couche arable et elle groupe maintes fois sous une même appellation des terroirs qui possèdent, il est vrai, un sol de même nature, mais qui sont, à d'autres points de vue, très différents les uns des autres : la Campine, le Pays de Waes, la région des Dunes et la Flandre intérieure rentrent, alors, dans la zone sablonneuse, tous au même titre, quoique présentant des diversités que personne ne niera.

D'autres basent la division en régions naturelles presque uniquement sur l'altitude et considèrent dans l'étude de la Belgique successivement la *Basse*, la *Moyenne* et la *Haute* Belgique. Qui ne voit que cette division est absolument trop générale, qu'elle se base sur un caractère important certes, mais laisse de côté d'autres caractères qui modifient l'aspect géographique, et parmi ceux-ci les faits humains? A la vérité pour ce qui concerne la Belgique, et c'est un cas qui fait exception, cette division d'après l'altitude concorde assez bien avec la division en zones agricoles : les Zones poldérienne et sablonneuse forment, grosso modo, la Basse Belgique; la Zone limoneuse, la Moyenne Belgique; les Zones calcareuse, schisteuse et marneuse, la Haute Belgique.

Nous estimons que, par région naturelle, il faut entendre toute partie de la surface

terrestre, grande ou petite, qui se distingue des autres tant par ses caractères physiques que par ses caractères humains; les uns et les autres doivent être les mêmes dans toute l'étendue de cette partie, laquelle, le plus souvent, possédera un nom spécial lui donné par la tradition populaire. Sous l'influence de la géographie de naguère, on a été tenté de considérer comme régions naturelles uniquement les divisions basées sur des caractères physiques (nature du sol, nature du sous-sol, altitude, climat, hydrographie, végétation spontanée); la géographie moderne, pour laquelle l'homme est, au même titre que les faits physiques, un fait et un agent géographiques, ajoute à ces caractères physiques les caractères humains; elle ne considère plus la surface de la Terre sans admettre comme objet d'études les hommes qui la peuplent, aussi bien que les végétaux qui y grandissent ou que l'action érosive de l'eau courante qui en modifie le relief.

Et ceux qui donnent aux zones agricoles ou aux zones d'altitude le nom de régions naturelles, sont d'ailleurs bien obligés, lorsqu'ils sortent de généralités souvent peu précisées, de distinguer, dans chacune de ces zones, des pays différents, dont les noms remontent à une époque très éloignée, comme Flandre, Campine, Hesbaye, etc. Aussi, dans nos manuels, écrivons-nous : « Certaines régions ayant conservé des noms particuliers provenant soit de leur histoire, soit de leur

situation, soit de leur aspect géographique, forment autant de régions naturelles ou pays qui se distinguent des régions voisines par leurs caractères physiques, les ressources de leur sol, le mode d'activité de leurs habitants, et l'économie agricole. »

Partant de là, nous admettons provisoirement la division en : *Campine, Flandre, Région mixte, Hesbaye, Région brabançonne, Région hennuyère, Entre-Sambre-et-Meuse, Condroz, Famenne, Pays de Herve, Ardenne et Lorraine belge.*

Mais une étude plus approfondie de ces diverses régions et le souci de donner à chacune ses limites d'une manière aussi exacte que possible, ainsi que les thèses de docteur en géographie présentées par deux de nos élèves, l'une de M. Bihot sur le Pays de Herve, l'autre de M. Duchesne sur la Hesbaye, nous ont incité à admettre des subdivisions nécessaires dans la plupart de ces régions. Par exemple, dans l'Entre-Vesdre-et-Meuse, nous distinguerons : le vrai Pays de Herve caractérisé par les prairies, les pâturages et l'élevage, la bande septentrionale qui est de caractère hesbignon, la bande occidentale le long de la Meuse qui est l'avant-pays de Herve, le coin sud-ouest qui est de la région liégeoise, la bande méridionale dont une partie est transition entre le Condroz et le vrai pays de Herve, et une autre partie constitue la région verviétoise. Une distinction analogue appliquée à d'autres régions, notam-

ment à la Campine, à la Hesbaye, à la Région condrusienne, nous fait un devoir de signaler les limites de la vraie Campine, de la vraie Hesbaye, du vrai Condroz, et aussi de faire ressortir que, sur les confins de certaines régions, il existe des zones frontières ou intermédiaires ou de transition, où les caractères physiques et humains se modifient un peu et donnent à ces zones ou bandes marginales un aspect géographique quelque peu différent (telles la Marlagne et l'Ardenne condrusienne sur les confins nord de la Région condrusienne).

Tenant compte, en outre, de ce que l'homme, par sa présence, par ses travaux, par son activité et par son influence modificatrice de l'aspect géographique, a donné à certaines contrées un aspect nouveau, une économie nouvelle; qu'il y a créé par l'exploitation du sous-sol et par l'industrie, causes d'une densité de population très forte, des régions naturelles nouvelles, nous avons été amené à distinguer en outre : premièrement une *Région d'industries charbonnière et métallurgique*, traversant le pays de l'ouest à l'est comme le Bassin houiller (serait-il encore exact de dire que l'agglomération liégeoise fait partie de la Hesbaye, ou que le bassin de Charleroi est typique de l'aspect géographique de la région hennuyère?); secondement de petites régions constituées par des villes importantes et leur banlieue, telles la *Région gantoise* en Flandre, la *Région bruxelloise*

en Région brabançonne, la *Région anversoise* en Campine, la *Région verviétoise* entre le vrai Pays de Herve et l'Ardenne (serait-il exact de dire qu'Anvers et son agglomération sont dans la vraie Campine?)

Enfin, nous avons introduit une modification assez importante par la suppression, comme région naturelle vraie, de l'Entre-Sambre-et-Meuse, où, tout bien considéré, nous ne trouvons aucun terroir qui n'ait son similaire ou son analogue dans les régions voisines. Étudiée dans le détail, l'Entre-Sambre-et-Meuse montre une juxtaposition de terroirs que l'on doit rattacher, les uns à la Région hennuyère ou au Condroz, les autres à la Famenne ou à l'Ardenne. L'Entre-Sambre-et-Meuse ne peut pas être considérée comme une région naturelle, au même titre que l'Entre-Vesdre-et-Meuse, car dans cette dernière nous trouvons le vrai Pays de Herve, qui n'a pas son analogue ou sa continuation ni en Ardenne, ni en Condroz, ni en Hesbaye.

Nous eussions voulu, comme nous l'avons signalé dans notre Manuel pour les écoles normales ¹, faire ressortir clairement que, en réalité, la Région mixte — appellation peu heureuse parce que peu géographique, mais admise généralement — n'est pas seulement l'ensemble formé par le Petit Brabant, la Campine brabançonne et le Hageland, mais

¹ *Géographie de la Belgique*, tome II, p. 242.

devrait comprendre aussi, vers l'ouest, la Flandre sablo-limoneuse, et, vers l'est, le nord de la Hesbaye conventionnelle. Cette région mixte qui s'étendrait de l'ouest à l'est à travers toute la Belgique serait caractérisée, au point de vue de la nature du sol, par le passage graduel du sable au limon, et se diviserait en cinq petites régions naturelles.

*
* *

Notre Carte murale, agrandissement de la carte des Régions naturelles de notre *Atlas classique* et des éditions récentes de nos *Atlas-Manuels*, peut servir à tous les degrés de l'enseignement ¹. Dans les écoles primaires, on ne tiendra compte, du moins dans les 2^e et 3^e degrés, que des grandes divisions signalées par des couleurs nettement différentes et l'on n'entrera dans le détail que pour la région naturelle où se trouve l'école, parce que, dans cette région naturelle, les élèves pourront eux-mêmes faire des observations. Dans l'enseignement moyen, surtout au cycle supérieur, et dans les écoles normales, la Carte murale que nous présentons pourra être expliquée dans toutes ses subdivisions, en ne perdant pas de vue que ces

¹ On ne manquera pas d'apprécier les avantages pédagogiques et méthodologiques qui découleront de l'emploi, au cours des études, de cartes d'atlas et de cartes murales qui sont les unes en rapport avec les autres.

études ont pour but principal la description et l'explication des paysages géographiques que nous offrent les diverses régions naturelles, divisions vraiment géographiques basées sur la géologie, la géographie physique et la géographie humaine.

Un complément nécessaire est la comparaison de cette Carte murale des Régions naturelles avec d'autres Cartes murales qui sortiront sous peu de presse, notamment celle de la Belgique oro-hydrographique (même format, même échelle), dans laquelle, par des teintes et des hachures, nous faisons ressortir le relief non seulement de la Belgique, mais aussi des régions voisines comprises dans le cadre de la carte.

La division en régions naturelles que nous avons établie, et dans nos trois *Cours de géographie* (primaire, moyen inférieur et moyen supérieur), et dans nos *Atlas manuels*, et dans notre *Atlas classique*, et dans notre *Carte murale*, est la suivante :

1^o *La Campine*, divisée en trois parties principales, la *Campine anversoise*, la *Campine limbourgeoise* et la *Région anversoise*. Nous distinguons : la vraie Campine, une bande le long de la Meuse de caractères hesbi-gons, et une autre bande à l'ouest, de la la frontière hollandaise au Rupel. Nous signalons la bordure sud du bassin de la Campine qui, lorsqu'il sera exploité sur une plus vaste échelle et aura donné naissance à des industries importantes, deviendra une

région industrielle incluse dans la Campine conventionnelle.

2^o *La Flandre* qui se subdivise en trois régions naturelles, savoir :

a) La *Région des Dunes*, le long de la mer;

b) La *Région des Polders*, dite aussi Plaine maritime comprenant le Veurne Ambacht;

c) La *Flandre intérieure* composée de la *Flandre sablonneuse* de laquelle fait partie le Pays de Waes, de la *Flandre sablo-limoneuse* et de la *Région gantoise* composée de la ville de Gand et des communes suburbaines à caractères industriels.

3^o *La Région mixte*, formée du *Petit-Brabant*, de la *Campine brabançonne* et du *Hageland*.

4^o *La Hesbaye*, dans laquelle nous distinguons la *vraie Hesbaye* au centre, la *Hesbaye septentrionale* intermédiaire entre la vraie Hesbaye et la Campine, et la *Hesbaye occidentale* intermédiaire entre la vraie Hesbaye et les Régions brabançonne et hennuyère.

5^o *La Région brabançonne*, dans laquelle nous distinguons la *Région bruxelloise* formée de la capitale et des communes suburbaines.

6^o *La Région hennuyère*, dans laquelle nous distinguons, outre une partie de la *Région d'industries charbonnière et métallurgique*, le *Tournaisis*, le *Pays d'Ath*, les *Pays de Quévy* et de *Liège*, ce dernier au sud de la Sambre.

7° *La Région d'industries charbonnière et métallurgique* qui s'étend le long de la Haine, de la Sambre et de la Meuse, de Namur en aval de Liège, et un peu aussi sur l'Entre-Vesdre-et-Meuse; elle forme une bande ouest-est s'imposant sur une partie de la région hennuyère et s'intercalant entre la Hesbaye, le Condroz et le Pays de Herve. Nous la divisons en *Borinage*, *Bassin du Centre*, *Bassin de Charleroi*, *Basse Sambre* et *Bassin de Liège*.

8° *La Région condrusienne* où nous distinguons le *vrai Condroz* à l'est de la Meuse et *son analogue* à l'ouest du fleuve, l'*Ardenne condrusienne* et la *Marlagne*, dans la partie septentrionale.

9° *La Famenne*, au sud du vrai Condroz, à laquelle nous rattachons cette partie de l'Entre-Sambre-et-Meuse appelée *Fagne*.

10° *Le Pays de Herve* que nous dénommons *Entre-Vesdre-et-Meuse* et qui comprend le *vrai Pays de Herve*, la *partie septentrionale* à caractères hesbignons, la *partie méridionale* à caractères de transition, et la *Région verviétoise* allant, dans la vallée de la Vesdre, de Nessonvaux à Eupen.

11° *L'Ardenne*, à laquelle nous rattachons la *Thiérache* et les *Rièzes*, situés à l'ouest de la Meuse.

12° *La Lorraine belge*, dans le sud-est du pays, où nous admettons une subdivision : le *Pays gaumais*.

Outre ces divisions en Régions naturelles signalées par leurs noms et par des couleurs nettement différentes, outre leurs subdivisions marquées par une variation de ton dans la couleur, notre Carte murale des Régions naturelles donne encore les frontières de la Belgique, les fleuves, les rivières principales, les villes et un assez grand nombre de localités. Sans que cette carte, que nous avons voulue claire, paraisse chargée ou encombrée de nomenclature, nous sommes parvenu à y signaler environ 115 localités belges.

*
* *

Nous espérons que nos efforts, tendant au progrès de l'enseignement géographique, continueront à être soutenus par le personnel enseignant et par les directeurs et directrices des établissements d'instruction. Nous mettons à leur disposition non seulement des Manuels de géographie adaptés aux nécessités des diverses classes des divers degrés, conformes aux programmes officiels et formant des cours de géographie pour l'enseignement primaire (3 Atlas-Manuels), pour l'enseignement moyen inférieur (3 parties), pour l'enseignement normal et moyen supérieur (4 tomes et un manuel hors série), mais encore un Atlas classique en 40 planches et plus de 200 cartes (les planches 1 à 10 sont en vente; les planches 11 à 22 paraîtront sous peu) et une série de Cartes murales, dont la carte des Régions naturelles est la première parue.

Tout cet ensemble — et il n'est pas d'édition scolaire géographique belge qui puisse offrir à l'enseignement une série aussi complète — est établi d'après une même méthode, suivant un même plan et dans un but bien défini : amener les jeunes gens, par des études scientifiques de géographie de plus en plus précises et approfondies, à la connaissance de la géographie de leur patrie d'abord, des autres pays ensuite, à la compréhension des paysages géographiques tant dans ce qu'ils ont de spontané que dans ce qu'ils offrent d'ajouté et de modifié par l'homme, paysages si variés et si intéressants, et qui se prêtent si bien à des explications raisonnées, en réduisant au minimum le rôle de la mémoire, autrefois prépondérant si pas exclusif dans l'enseignement géographique.

Cointe,

12 novembre 24.

JOSEPH HALKIN,

Professeur de Géographie
à la Faculté des Sciences
et Directeur
du Séminaire de Géographie
de l'Université de Liège.

